



*Cullettivu
di Corsica
contr'à u razzisimu*

Ajaccio, vendredi 14 septembre 2007.

Communiqué de presse

Prière d'insérer

Où va-t-on ? ...

L'expulsion de Icham AALOU a illustré l'aspect inacceptable de la nouvelle politique en matière d'immigration : celle du « chiffre ».

L'opinion s'est émue de ce cas particulier, mais il faut savoir qu'avec cette pression invraisemblable qui s'exerce sur les Préfets pour faire du chiffre, bien des immigrés encore en situation irrégulière, mais légitimement régularisables, passent de plus en plus à la trappe. Dans le cas d'Icham AALOU, on a envoyé au Maroc un jeune homme qui, il l'a bien exprimé : « je ne sais plus grand-chose du Maroc, ma vie est ici ». En effet il est passé en Balagne, de l'adolescence à la vie adulte. Il « aurait vocation » de rester parmi nous.

Pour que ce jeune couple tendrement uni, se retrouve, il faut maintenant que sa femme, Najima, ait le niveau de ressources exigé. Donc un CDI et 18 mois de salaire au-dessus du SMIC. Appel en est fait à des employeurs de Calvi et alentours.

Cette façon d'aborder les problèmes des irréguliers sous l'aspect invraisemblable du chiffre atteint nos consciences, car elle s'abstrait de tout contenu humain, familial, social... Le non-respect des droits humains peut mener loin et dans des dérapages où les articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'ont plus aucune place. L'Histoire serait-elle un éternel recommencement ?... On peut le craindre quand on apprend que la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement introduisant le test ADN pour des regroupements familiaux... Comme on agite le test ADN dans la société civile, en dehors des questions de l'immigration.

Tous ces phénomènes réveillent des consciences citoyennes sensibles à toute connotation de fascisation d'une société.

Par ailleurs nous contestons le chiffre donné par le préfet de Corse concernant les irréguliers : 10 000 situations irrégulières selon ses services. Notre expérience du terrain nous ramène à les estimer à moins de 3000, saisonniers qui ne font que passer compris. Sans entrer dans le débat sordide des distorsions de chiffres entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse, il est évident que l'emploi saisonnier est plus répandu en Haute-Corse.

En conclusion, nous estimons qu'en conscience citoyenne, digne des valeurs républicaines, l'on doit répudier cette notion inhumaine de « faire du chiffre » qui révulse la France entière par une approche, digne, du cas par cas.

Pour Avà Basta,
La Présidente,
Noëlle Vincensini.

PS : Possibilité d'obtenir par mail (Lmege@club-internet.fr) ce CP en téléphonant au 04.95.51.18.02
Ajaccio (siège social) : BP 3 – Quartier Ste Lucie, 1 rue Ste Lucie, 20 181 Ajaccio
Tel : (33) 04 95 51 18 02 – Fax : (33) 04 95 51 29 69 – Courriel : a.bastal@club-internet.fr
Bastia : 10 rue Notre Dame de Lourdes, 20200 Bastia.
Tel : (33) 04 95 31 82 53 - Fax : (33) 04 95 34 37 96